



# INSCRIPTION ANNÉE 2019/2020 MONTPELLIER

Nom et Prénom de l'artiste : .....

Âge : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Nom des parents : .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

Etablissement scolaire : .....

Où avez-vous connu LA PETITE ACADEMIE : .....

Merci de nous signaler tout problème de santé (asthme, allergies) :  
.....

## FORMULE

### COURS

- PEINTURE
- THEATRE
- BD
- MANGA

Jour :

.....

Horaire :

de.....h..... à.....h.....

### MERCREDI MERVEILLEUX DEMI JOURNÉE

- 2 ACTIVITÉS D' 1H30  
Théâtre & Peinture/Sculpture
- 1 ACTIVITÉS DE 3H  
Peinture/Sculpture

### MERCREDI MERVEILLEUX JOURNÉE

- 4 ACTIVITÉS D' 1H30  
2 x Théâtre & Peinture/Sculpture
- 3 ACTIVITÉS  
Peinture/Sculpture et Théâtre à  
aménager selon possibilités

### MERCREDI MERVEILLEUX PONCTUEL DEMI JOURNÉE

- 1 ACTIVITÉS DE 3H  
Peinture/Sculpture

### JOURNÉE

- 2 ACTIVITÉS DE 3H  
Peinture/Sculpture





## TARIFS

Cotisation obligatoire : 35 €

### PEINTURE 1H30

Année : 530€ + 35 €

### PEINTURE 2H

Année : 600€ + 35 €

### THÉÂTRE ou BD ou MANGA 1H30

Année : 490€ + 35€

Théâtre Troupe 1 : + 30 € / Théâtre Troupe 2 : + 100 €

(3 workshops + festival du R.A.T.)

### MERCREDI MERVEILLEUX

Demi-journée : 9h-12h ou 14h-17h 40 €

Journée : 9h – 17h (apportez votre lunchbox) 65 €

Année demi-journées 790 € (soit -40%)

Année journées 1 390 € (soit -35%)

Garderie : 8h30-9h 5 €

Garderie : 12h-14h – 17h-18h 7 €  
(pour déjeuner, prévoir une lunch box)

Règlement :

CB

CHEQUE

x1

x3

PRELEVEMENT

ESPECES

## VENTES PRIVÉES

Ma cotisation est offerte !\*

\* Si je suis un ancien élève (réinscription) et que mon inscription est complète, réglée et remise à LA PETITE ACADEMIE Montpellier avant le 22 juin 2019.

**COURS D'ESSAI GRATUIT** en septembre & octobre / facturé 10 € ensuite.

Les cours sont assurés du Lundi 11 septembre 2019 au Samedi 23 juin 2020, hors vacances scolaires (stages enfants) et les jours fériés.

**Réservations et pré-paiement obligatoires** (1 ou 3 chèques / prélèvements). **Aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas de désistement des cours.**

Pour toutes absences, les cours sont rattrapables sur d'autres créneaux à déterminer avec le professeur (3 fois dans l'année maximum).

Date et signature :